Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine AVIS N° 2007 – 13		

Le CSRPN, réuni le 17 avril 2007 a étudié le document fournis par l'Agence de Eau Rhin Meuse explicitant les méthodologies utilisées pour réaliser les inventaires des Zones Humides Remarquables dans les quatre départements de Lorraine.

M. GOETGHEBEUR de l'AERM a présenté ces documents en séance.

Avis du CSRPN (Avis N° 2007-13):

Considérant que les documents présentés par l'AERM décrit de manière satisfaisante les méthodologies appliquées pour réaliser les inventaires des Zones Humides Remarquables de la Lorraine,

Considérant que les méthodologies proposées répondent bien aux objectifs d'inventaires des Zones Humides Remarquables,

Considérant que les méthodologies proposées sont adaptées à la réalité écologique de ces milieux,

Le CSRPN émet un avis favorable sur ces méthodologies.

Il recommande que cette méthodologie validée pour les départements des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle soit également appliquée pour la Moselle et qu'une actualisation de ces données soit prévue pour les 4 départements.

Le président du CSRPN : M. Serge MULLER